

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 5 février 2024, à 19 h 30 à la salle communautaire.

Sont présents à cette séance: Mesdames Annie Desbiens, Claudia Tremblay, Claudia Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Monsieur Jean-Denis Martel.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

2024-16

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

1 Administration

- 1.1 Présences
- 1.2 Ouverture
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux des séances du 15 et 29 janvier 2024
- 1.5 Correspondances
- 1.6 Rapport des représentants du conseil
- 1.7 Rapport général de la mairesse
- 1.8 Demande d'appui – Alliance boréale

2 Finances

- 2.1 Factures et liste des comptes pour approbation
- 2.2 Confirmation d'achat et autorisation de virement budgétaire

3 Immobilisation

- 3.1 Renouvellement entretien du chauffage – Nutrinor Énergie

4 Loisirs et cultures

- 4.1 Demande d'appui– Semaine de la persévérance scolaire
- 4.2 Demande de la Maison des jeunes – filet
- 4.3 Demande de la Paroisse – Centre communautaire
- 4.4 Demande de contribution – Accès transport
- 4.5 Métier à tisser

5 Levée de l'assemblée

2024-17

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 ET 29 JANVIER 2024

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux du 15 au 29 janvier 2024 tel quel.

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date du 2 février 2024.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

La mairesse fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont elle est la représentante.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale fait un rapport des divers travaux qui ont été effectués par les employés au cours du mois se terminant.

2024-18

DEMANDE D'APPUI – ALLIANCE BORÉALE

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'appui de l'Alliance Boréale concernant les blocus forestiers;

ATTENDU QUE le conseil a reçu demande suivante :

Considérant que pendant plusieurs mois un blocus forestier a été tenu par des individus au kilomètre 59 du chemin Domtar au nord du Lac-Saint-Jean;

Considérant que des blocus forestiers ont également été mis en place aux kilomètres 8 et 11 du chemin Caribou dans le secteur de Dolbeau-Mistassini et au kilomètre 3 du chemin R0206 à Girardville;

Considérant que d'autres régions forestières ont vue des blocus forestiers être mis en place sur leur territoire au cours de la dernière année;

Considérant que ces blocus mettent péril l'économie des communautés forestières en empêchant le transport de bois, causent des dommages aux infrastructures collectives et compromettent la sécurité des villégiateurs et des travailleurs forestiers en entravant la libre circulation;

Considérant qu'à part le gouvernement, nul ne peut fermer, bloquer ou empêcher la circulation sur un chemin situé en territoire public québécois;

Considérant que plusieurs mois de démarche juridique auront été nécessaires afin que l'État réussisse à faire lever certains blocus forestiers;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean est sensible à la problématique des travailleurs forestiers et reconnaît l'importance de cette industrie pour la région;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean reconnaît l'importance de l'accès pour tous à la forêt publique;

ATTENDU QUE municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean reconnaît tout de foi le droit de manifestation;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité du conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean:

QUE le conseil appuie les démarches de l'Alliance boréale dans la mesure que les situations de barrages soient traitées dans des meilleurs délais afin de préserver l'économie relié au domaine forestier et à la sécurité des occupants;

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec d'accéléré les démantèlements des différents blocus présentement en place.

QUE le conseil reconnaît le droit de manifestation lorsqu'il est utilisé avec prudence, ouverture et collaboration.

2024-19

FACTURES ET LISTES DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

La modification à la facture de l'ADMQ, présenté lors de la séance du 15 janvier 2024. Cette facture sera modifiée et représenté à une séance ultérieure.

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 2 février 2024.

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles 2024

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Formiciel	Compte de taxes	289.11 \$	19826
Mégaburo	Commande papeterie	170.52 \$	19839
Mégaburo	Boites de feuilles	328.78 \$	19841
Menuiserie Bolduc	Porte d'acier pour Maison de jeunes, local patinoire	1 930.66 \$	19840
Plomberie EPG	Changer flush valve salle de bain (Hôtel de ville et centre communautaire)	1 222.18 \$	19843
Total		6 671.80 \$	

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles 2024

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Beneva Groupe Financier	Mensualité	2 029.00 \$	19844
Eurofins	Test eau potable	534.06 \$	19837
Hydro Québec	Électricité 30, rue Martel, usine traitement eau potable	910.19 \$	03812-87819
Mégaburo	Frais gestion annuelle	57.49 \$	19828
Mégaburo	Lecture de compteur Contrat 103138 Couleur (0.0906\$)	53.13 \$	19838
Mégaburo	Lecture de compteur Contrat 103139 Noir et blanc (0.0104 \$/copie)	76.26 \$	19838
MRC Domaine du roy	Quote part Administration	3 542.20 \$	19829
MRC Domaine du Roy	Quote part Aménagement	2 054.20 \$	19829
MRC Domaine du Roy	Quote part évaluation	3 993.15 \$	19829
MRC Domaine du Roy	Quote part Gestion des déchets	7 127.06 \$	19829
MRC Domaine du Roy	Quote part Mise en commun de services	2 786.53 \$	19829
MRC Domaine du Roy	Quote part transport coll. et adapté	391.70 \$	19829
MRC Domaine du Roy	Quote part Code Municipal	1 139.87 \$	19829
MRC Domaine du Roy	Service d'ingénierie	948.38 \$	19835
PG Solution	Contrat entretien 1er janvier au 31 décembre 2024 (permis)	393.65 \$	19842
Revenu Québec	Remises Provinciales	4 124.68 \$	02914-85513
Revenu Canada	Remise Fédéral	1 512.37 \$	02914-45208
Réseau Biblio	Cotisation pour les services bibliothèque	2 654.40 \$	19836
Yves Émond	Contrat ent. Ménager Janvier	475.00 \$	19825
Total		38 053.66 \$	

Factures payées par sous résolution

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Cité Étudiante Roberval	Album finissant	75.00 \$	19824
Total		1 149.83 \$	

Catherine Asselin
Directrice générale /greffière-trésorière

2024-20

CONFIRMATION D'ACHAT ET AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QUE le conseil avait mandaté la directrice générale afin qu'elle procède à l'achat de but de hockey réglementaires pour la patinoire municipale;

ATTENDU QU'une soumission de Sport Direct.ca avait été présenté par courriel aux membres du conseil;

ATTENDU QUE le conseil avait accepté par courriel l'achat et que la directrice a procédé à la commande :

ATTENDU QUE la facture des buts de hockey a dépassé le budget en raison d'un montant de 795 \$ plus taxes pour la livraison;

ATTENDU QUE le budget doit être ajusté en conséquence;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil accepte la soumission de Sport Direct.ca pour l'achat de deux buts de hockey certifiés OHA au coût total de deux mille trois cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-dix sous (2 374.90 \$) plus les taxes applicables;

Que le conseil accepte de procéder aux virements suivants :

Comptes à augmenter :

# Compte d'origine	Compte	Budget	Cumulatif	Ajustement	Solde après ajustement
02 701 50 725	Achat d'équipement	2 000.00 \$	0.00 \$	500.00 \$	2 500.00\$
Total				500.00 \$	

Comptes à débiter :

# Compte d'origine	Compte	Budget	Cumulatif	Ajustement	Solde après ajustement
02 701 30 522	Entretien et rép. Patinoire	2 500.00 \$	- \$	(500.00) \$	2 000.00 \$
Total				(500.00) \$	

2024-21

RENOUVELLEMENT ENTRETIEN CHAUFFAGE – NUTRINOR ÉNERGIE

ATTENDU QUE la municipalité doit renouveler son contrat d'entretien pour le chauffage à l'huile de la caserne de pompier;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'entente annuelle de la compagnie Nutrinor Énergie au coût de deux cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous (279.99 \$) plus taxes pour la période du 1 février 2024 au 31 janvier 2025;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil renouvelle son contrat d'entretien avec Nutrinor Énergie pour le système de chauffage de la caserne.

2024-22

DEMANDE D'APPUI – SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandons scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire et, plus que jamais, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à plus de 1.9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10.0 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2019-202 (12.7 % pour les garçons et 7.5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus.

Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- À deux fois plus de risques de recourir au chômage;
- Court 1.7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1.7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang)
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire, notamment en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont fragilisés;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 12 au 16 février 2024, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 17^{ième} édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean (les JPS sont nées il y a 20 ans au Québec, en Montérégie!) sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent. » et que celles-ci veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité que la municipalité:

Déclare les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPA, à l'intention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications et responsable des JPS pour la région du SLSJ, par courriel à l'adresse crepas@cegepjoinquiere.ca.

DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES - FILET

Faire vérifier le coût des poteaux pour l'installation.

Le point sera reporté à l'été afin de laisser le temps à la vérification du coût du projet, sa faisabilité et sa durabilité.

On appelle la vigilance des utilisateurs afin de leur rappeler qu'il s'agit d'une patinoire extérieure et que la vigilance est de mise.

2024-23

DEMANDE DE LA PAROISSE – CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la paroisse doit cesser ses activités dans l'église en raison des coûts de chauffage élevé;

ATTENDU QUE la paroisse est à la recherche de nouveaux lieux pour les célébrations;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de la paroisse afin que les célébrations puissent avoir lieu dans le centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la réservation sera de quelques heures;

CONSIDÉRANT QUE ces réservations constituent une récurrence pendant une période de location moins fréquentes;

CONSIDÉRANT QUE le montage, démontage de la salle et un entretien de base sera à la charge des locataires;

CONSIDÉRANT QU'aucun matériel ne pourra laisser sur place;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil offre la location du centre communautaire à la paroisse pour un montant de 80 \$ plus taxes, par location;

QUE l'offre est valable pour 6 locations;

QUE cette offre pourra être renouvelé ou réviser entre la 5^{ème} et la 6^{ème} location afin d'ajuster l'entente;

QUE la paroisse devra signer un contrat de location avec la municipalité afin de conclure l'entente.

2024-24

DEMANDE DE CONTRIBUTION – ACCÈS TRANSPORT

ATTENDU QUE le comité Accès Transport a mis en place un circuit de transport collectif reliant les municipalités de Lac-Bouchette jusqu'à La Doré afin de rendre les grands centres de Roberval et Saint-Félicien plus accessibles;

ATTENDU QUE l'achalandage est moins élevé que le comité estimait;

ATTENDU QUE le comité désire effectuer à nouveau une campagne publicitaire afin d'augmenter l'achalandage;

ATTENDU QUE le comité souligne que les municipalités non desservies par le circuit tel que Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Sainte-Hedwige et le secteur Saint-Méthode pourrait faire partie d'une seconde phase;

ATTENDU QUE le comité demande à chaque municipalité de payer les frais de publipostages pour des dépliants et d'en payer 50 % des coûts d'impression;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas couverte par le circuit offert et que les résidents doivent être conduit à Chambord afin de pouvoir bénéficier du service, rendant le service impossible pour plusieurs membres de la communauté qui seraient enclin à l'utiliser ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts demandés pour un dépliant ne sont pas réaliste par rapport au retombé dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est conscient de l'importance du projet et désire qu'un jour, les citoyens puissent bénéficier d'un transport collectif réaliste à leur besoin et réalités;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil refuse la proposition du comité Accès Transport;

QUE le conseil accepte d'insérer dans son info municipal le dépliant en format maximal d'une page, selon les critères d'impressions des organismes étant en noir et plan, sans image, avec un logo.

2024-25

MÉTIER À TISSER

ATTENDU QU'il y a quelques années, la municipalité à procéder à l'achat de métier à tisser et d'un rouet;

ATTENDU QUE lors de l'achat, l'équipements devaient servir aux citoyens qui avaient créé un organisme de tisserins ;

ATTENDU QU'il n'y a plus de tel organisme dans la communauté;

ATTENDU QUE le l'entreposage des métiers est complexe et que la municipalité désire se départir des métiers;

ATTENDU QUE ceux-ci ont été acheter pour les citoyens de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, la municipalité désire en faire bénéficier la communauté à prima bord;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil offrira les deux métiers à tisser gratuitement à la population par le biais d'un tirage ;

QUE le tirage soit ouvert aux résidents permanent de la municipalité dans un premier temps et qu'advenant le cas où le matériel reste invendu, un deuxième tirage sera effectué pour tous;

QUE le tirage soit annoncé sur la page Facebook de la municipalité et dans le journal municipal;

QUE le tirage se déroulera comme suit :

- Les citoyens devront donner leur nom par courriel ou par téléphone afin d'être mis sur la liste avant le 16 février.
- Le rouet, les bancs et les métiers seront des tirages séparés.
- Les tirages seront effectués le 16 février à 10 h.
- Le gagnant devra venir chercher l'équipement avant le 21 février sur les heures ouvrables.
- Advenant le cas où l'équipement ne serait pas récupéré avant la date butoir, un second tirage sera effectué la journée même et la date limite sera alors le 27 février. Un avis sera publier sur la page Facebook de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens viennent poser des questions.

2024-26

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 54.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec

